



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sidérurgie

Question au Gouvernement n° 2833

Texte de la question

SITUATION DE VALLOUREC

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bocquet, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. Alain Bocquet.** Monsieur le Premier ministre, le couperet vient de tomber. Vallourec supprime 2 000 emplois dont la moitié en France, soit 10 % de l'effectif, dont 750 dans ses deux usines du Nord, qui s'ajoutent aux 200 suppressions du mois de février. Avec les emplois indirects, ce sont plus de 3 000 postes qui sont menacés dans notre pays. La courbe du chômage va encore être tirée vers le haut.

Il faut dire stop à ce massacre ! Le surchômage frappe déjà lourdement ces territoires, tel le Valenciennois qui refuse de revivre les décennies noires de liquidation de la sidérurgie.

Allez-vous refuser ce plan cynique du PDG Philippe Crouzet, qui prend prétexte de surcapacités de production pour justifier des aventures apatrides à la rentabilité court-termiste : implantations coûteuses au Brésil, aux États-Unis et au Moyen-Orient, accentuant ces surcapacités qui nous reviennent comme un boomerang ! Sauf à vouloir faire la preuve d'une impuissance d'État, votre rôle ne peut être d'accompagner ce plan de liquidation d'outils industriels performants, qui va jeter des salariés à la rue et dans le désespoir. Emparez-vous plutôt des conclusions unanimes de la commission d'enquête parlementaire de juillet 2013 : « Sidérurgie et métallurgie : un combat pour la souveraineté économique ». M. Macron dénonçait la semaine dernière la spéculation qui conduit au suicide industriel. *Hic Rhodus, hic salta !* C'est le moment de montrer ce dont vous êtes capable avec Vallourec. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. (*« Et du chômage ! » sur les bancs du groupe UMP.*)

**M. François Rebsamen, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.** Monsieur le député, la situation du groupe Vallourec est délicate, car, effectivement, qu'on le veuille ou non, ses deux marchés principaux, le pétrole et le gaz, se sont fortement réduits sous l'effet de la baisse des cours du pétrole. Par exemple, aux États-Unis, les forages de puits de pétrole ont diminué de 50 % par rapport à 2013.

La direction du groupe a décidé de réagir face à cette situation. C'est la raison du plan de restructuration qui a été annoncé – un plan, je le rappelle, à l'échelle du groupe, et pas uniquement à l'échelle française. Il appartient au groupe de présenter cette réorganisation aux représentants du personnel et de fournir toutes les explications et justifications nécessaires.

L'État et le Gouvernement veilleront à ce que les alternatives proposées permettent de réduire le nombre de postes supprimés, et à ce qu'elles soient sérieusement étudiées. Il convient de veiller également aux

perspectives données à la base industrielle française du groupe, mais vous l'avez évoqué.

En ce qui concerne plus particulièrement l'aciérie de Saint-Saulve, à propos de laquelle la direction de Vallourec a annoncé qu'elle était à la recherche d'un partenaire majoritaire, l'État veillera à ce que Vallourec trouve une solution qui permette d'assurer la pérennité du site industriel. La question de la surcapacité de production d'acier de Vallourec en Europe ne saurait être réglée au détriment des sites de production français, en particulier de celui de Saint-Saulve. À cet égard, M. Emmanuel Macron, qui est en ce moment au Sénat, réunira demain matin les élus du Nord, d'ores et déjà mobilisés pour la sauvegarde de ce site industriel.

En tant que ministre du travail, je serai vigilant quant au contenu des mesures qui seront proposées dans le cadre du plan social européen pour limiter le plus possible le nombre de départs contraints et offrir des solutions à chacun des salariés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2833

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 mai 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2015](#)